



Le 25 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ

M. Legacy

L'hon. M. Holland

M. Legacy

L'hon. M. Holland

M. Legacy

L'hon. M. Holland

MUNICIPALITÉS

M. K. Chiasson

L'hon. M. Higgs

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

L'hon. M. Allain

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

IMMUNISATION

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

ÉLECTIONS

M. G. Arseneault

L'hon. M. Higgs

M. G. Arseneault

L'hon. M. Higgs

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Melanson

L'hon. M. Allain

SALAIRE MINIMUM

M. K. Arseneau

L'hon. M. Holder

M. K. Arseneau

L'hon. M. Holder

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Austin

L'hon. M. Allain

CORONAVIRUS

M^{me} Conroy

L'hon. M. Holder

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Melanson

L'hon. M. Allain

CENTRALE DE BELLEDUNE

M. Legacy

L'hon. M. Holland

[Traduction]

LOI SUR L'ÉLECTRICITÉ

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, les modifications proposées de la *Loi sur l'électricité* sont une préoccupation majeure pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Au fil des ans, la Commission de l'énergie et des services publics a fait preuve de vigilance dans son examen d'Énergie NB pour protéger les intérêts de sa clientèle. La commission a même déjà rejeté des hausses de tarifs parce qu'Énergie NB n'avait pas fait valoir ses arguments à cet égard. Par ailleurs, le gouvernement propose une comparution tous les trois ans. Toutefois, qu'en est-il de la surveillance entre les comparutions?

Trois ans, c'est long. Rien que l'année dernière, en plus de la pandémie mondiale, Énergie NB a dû composer avec un arrêt de Point Lepreau qui a coûté plus de 60 millions de dollars. C'est deux fois le coût de la tempête de verglas de 2017. Le service public n'aura même pas à se présenter devant la CESP cette année et à expliquer quoi que ce soit à ce sujet. Il obtiendra automatiquement son augmentation de tarifs de 2 %. Le ministre peut-il nous donner un aperçu de la façon dont les clients, compte tenu des changements proposés, seront protégés dans l'avenir?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je suis ravi de répondre à la première question de la période des questions et de m'exprimer au sujet des observations formulées par le député d'en face. En ce qui concerne l'augmentation des tarifs de 2 % dont nous parlons, il faut comprendre qu'au cours des trois dernières années, Énergie NB a reporté les augmentations de tarifs ou ne s'en est vu accorder aucune. De plus, nous allons de l'avant avec un système dans le cadre duquel le service public comparaitra régulièrement devant la CESP et fera valoir son cas, et la CESP appliquera le même processus et les mêmes techniques pour approuver les tarifs dans l'avenir. Nous ne réinventons pas la roue. Partout au pays, les services publics comparaissent devant la CESP à intervalles réguliers.

De plus, nous veillons à ce que le plan stratégique à long terme soit un plan de trois ans. Vous voyez, nous nous servons au fond du projet de loi pour rendre le service public plus efficace et pour qu'il consacre l'argent à la réalisation de ses objectifs financiers et au remboursement de sa dette. Un service public qui rembourse sa dette, c'est avantageux pour la province.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, en vertu de la mesure législative, un compte de report sera établi pour les dépenses, lesquelles peuvent ensuite être recouvrées auprès des clients. Le libellé du projet de loi portant sur le compte en question indique que la commission déterminera ce qui est « réputé être prudent et

Questions orales

nécessaire » en ce qui a trait aux écarts. Je ne peux penser à aucun mot plus vague que « prudent » et « nécessaire ».

Par exemple, en ce moment, Point Lepreau est en arrêt depuis le 12 novembre et Énergie NB a utilisé tout le temps qui lui est attribué pour les arrêts imprévus pour l'année en cours. Cela nous coûte 1 million de dollars par jour. En ce moment, au moment même où nous nous parlons, Énergie NB perd 1 million de dollars. Demain, elle perdra un autre million. Il s'agit d'un écart. Je suppose que la commission estime qu'il s'agit d'un écart prudent et nécessaire, mais le ministre nous dirait-il qui déterminera ce qui est prudent et nécessaire pour la clientèle?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je prends encore la parole pour discuter des modifications proposées de la *Loi sur l'électricité* et du fondement même sur lequel nous nous appuyons pour présenter une telle mesure législative. Au cours d'une période visée par des états financiers trimestriels ou annuels ou couvrant un certain nombre d'années, nous avons constaté que le service public s'est efforcé d'atteindre des objectifs financiers, mais en raison de divers obstacles et barrières, il n'a pas été en mesure de les atteindre. Lorsque vous parlez de comptes d'écart, il est question d'un service public qui doit faire face chaque année à un éventail de situations inconnues.

À l'heure actuelle, la loi ne donne pas au service public la latitude de rajuster les coûts. Ainsi, toutes les dépenses imprévues finissent par être payées à même le flux de trésorerie de l'exercice en question. Croyez-vous qu'il soit facile d'atteindre ses objectifs en tant que service public qui compose avec des écarts inconnus, mais qui doivent être comptabilisés au cours de l'exercice? Il s'agit d'une mesure législative responsable, qui permettra au service public de commencer à atteindre ses objectifs et de rembourser sa dette. Monsieur le président, le député d'en face sait très bien que le service public doit chercher à atteindre ces objectifs financiers. Voilà exactement ce que la mesure législative permet d'accomplir.

[Original]

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, plus près de chez moi, il nous a toujours été dit que, pour convertir la centrale de Belledune à un combustible autre que le charbon, l'analyse étant faite sous un angle purement économique, il fallait trouver une solution au même prix ou à un prix plus bas que le charbon et rien d'autre. Avec ce projet de loi, vous ne voulez pas que Mactaquac passe par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, parce que son analyse est faite uniquement sous l'angle économique. Pourtant, il y a tellement d'autres facteurs, comme l'environnement, l'économie régionale et j'en passe.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Le ministre peut-il expliquer pourquoi un mégaprojet à la centrale de Mactaquac est traité différemment d'un autre à celle de Belledune? Qui déterminera quels projets seront ou non approuvés par la CESP?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, le député laisse entendre que le projet du barrage de Mactaquac n'aurait pas à faire l'objet d'un examen minutieux ou pourrait y échapper, ce qui est tout à fait inexact. La vérité, c'est que le projet en question est important. Le barrage de Mactaquac produit actuellement près de 13 % de l'énergie renouvelable sans émissions du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un moteur important nous permettant de fournir de l'électricité propre et fiable.

La CESP est responsable du volet financier d'un éventail d'initiatives. Cela ne changera pas. La CESP sera invitée à jouer un rôle dans le volet financier. Cela relève de ses responsabilités. Il serait naïf de dire qu'il n'y a aucune préoccupation sociale ou environnementale allant au-delà de l'aspect financier de la question ; nous ajoutons donc des gens à la discussion. Nous accroissons la transparence, car nous devons mener des consultations au sujet des préoccupations environnementales et sociales soulevées. Il s'agit d'un grand projet qui est important pour la province. Nous voulons qu'un grand nombre d'acteurs examinent ce projet, y compris la CESP.

MUNICIPALITÉS

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, nous sommes tous conscients que la ville de Saint John a de la difficulté à fournir des services à une si vaste région géographique. Dans le cadre de sa réforme, une occasion de remédier à la situation se présentait au premier ministre. Les collectivités de Quispamsis et de Rothesay sont étroitement liées à Saint John, et de nombreux membres de ces collectivités travaillent dans la ville et utilisent ses installations. Mon doux, c'est grâce à la ville de Saint John que le premier ministre a pu avoir une carrière et prendre soin de sa famille. Une nouvelle collectivité fusionnée serait viable et offrirait d'énormes possibilités en matière de gains d'efficacité. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas envisagé cela dans le cadre de sa réforme? Il aurait finalement pu résoudre les défis financiers qui se posent à la ville de Saint John. Comment la situation est-elle équitable pour Saint John? Pourquoi le premier ministre a-t-il laissé les considérations politiques faire obstacle à ce qu'il convient de faire?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Je suis tout à fait d'accord avec le député d'en face pour dire que j'ai passé ma carrière à travailler dans la ville de Saint John. C'est pourquoi les localités avoisinantes doivent devenir des partenaires qui participent au développement de la région. C'est pourquoi le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Formation et du Travail a joué un rôle essentiel en appuyant une nouvelle façon d'envisager la croissance économique, grâce à une vision, et en faisant participer toutes les collectivités de la région à son développement économique, pas seulement pour la ville, mais aussi pour la région.

Monsieur le président, il ne s'agit que d'un tremplin vers ce que nous verrons dans l'avenir. Tous les aspects de ce qui se passe dans cette région seront appuyés par les secteurs en périphérie, mais le tout sera fait, comme de nombreuses personnes l'ont dit ici, dans un cadre privilégiant la collaboration et l'écoute où nous reconnaissons que les mains qui nous nourrissent dans la région de Saint John sont appuyées par les collectivités avoisinantes de façon volontaire et participative et où ces collectivités ont aussi une voix. Je suis fier du travail qu'accomplit le ministre pour communiquer le message à cet égard et pour travailler avec les secteurs en question pour que le tout se concrétise. Merci, Monsieur le président.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, cela n'a aucun sens qu'un francophone de Tracadie soit celui qui se bat pour la ville de Saint John alors que les ministres ne font que se regarder les pieds. Saint John doit donner l'exemple. Il s'agissait d'une occasion d'ouvrir la voie au reste de la province. Le ministre de la réforme municipale a imposé la fusion partout ailleurs dans la province, mais c'était Saint John qui en avait le plus besoin. Avant que le premier ministre dépose ses projets de loi la semaine prochaine, réexaminera-t-il la réforme et donnera-t-il l'exemple?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. La discussion de ce matin est vraiment intéressante. Pendant un an, nous avons tenu des consultations, mais pas une seule fois — pas une seule fois — nous y avons vu la députée de Caraquet. Une seule fois, nous y avons vu le député de Tracadie-Sheila. Si vous aviez quelque chose à dire, vous auriez dû faire partie de la consultation. Pas une fois vous n'avez participé aux réunions.

En tant que francophone, je suis très fier d'être un Acadien et d'être un Progressiste-Conservateur. Je peux vous garantir que, en ce qui a trait à la réforme de la gouvernance locale, nous avons écouté les gens de chaque coin de la province.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : En premier lieu, comme le premier ministre l'a dit : Nous travaillons dans les 12 régions, qui sont toutes différentes. Nous allons collaborer et faire la gestion des actifs et des infrastructures ensemble. Les municipalités ne peuvent pas travailler toutes seules maintenant : Nous avons besoin de travailler en région, et c'est pour cette raison que nous devons nous départir de la vieille gouvernance locale. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, dans le fond, vous avez un francophone de Tracadie et un francophone de Moncton qui se lèvent pour défendre la ville de Saint John. Où sont les ministres de Saint John?

[Traduction]

Monsieur le président, le premier ministre a déjà dit qu'il n'aime pas la péréquation. Il ne voulait pas accepter les fonds provenant d'Ottawa pour aider le Nouveau-Brunswick ; pourtant, la subvention de péréquation communautaire que reçoit la ville de Saint John correspond à presque 30 % des fonds versés à ce titre. Le premier ministre aurait pu résoudre le problème. Il aurait pu le résoudre.

Il aurait pu résoudre le problème qui se pose à la ville de Saint John et économiser des fonds provinciaux. Bon, le premier ministre tiendra-t-il tête au député de Rothesay et fera-t-il ce qui s'impose?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, pendant la restructuration de la gouvernance locale, nous avons collaboré avec toutes les municipalités. En effet, nous avons collaboré avec la grande région de Saint John. Les ministres ont participé aux consultations ; ils ont eu leur mot à dire, car ils étaient là. On a demandé à tout le monde de participer. Le député de Tracadie-Sheila et un député de la région de Shediac sont les seuls qui ont participé aux réunions.

Questions orales

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Le silence est très évident de l'autre côté de la Chambre.

Monsieur le président, je peux vous garantir que les ministres de la région de Saint John ont eu leur mot à dire, et il en est de même des députés progressistes-conservateurs. Cependant, où étaient les députés libéraux?

IMMUNISATION

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le gouvernement conservateur a manifestement perdu le contrôle de la quatrième vague de la COVID-19. Il ne semble plus savoir comment agir et quoi faire afin d'aplatir la courbe.

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans va débuter, mais le gouvernement ne semble pas vouloir se donner et donner à nos enfants de 5 à 11 ans toutes les chances possibles pour avoir accès au vaccin plus facilement.

Nous savons tous que la vaccination se fait dans nos écoles pour d'autres protections. La ministre de la Santé peut-elle nous expliquer pourquoi elle refuse que l'option de vaccination puisse être offerte dans nos écoles?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, je suis reconnaissante de la question, Monsieur le président, mais, avant de parler de la vaccination pour les jeunes de 5 à 11 ans, permettez-moi simplement de dire que nous devons poursuivre nos efforts de sensibilisation relativement à la COVID-19 dans les collectivités de notre province. Les gens du Nouveau-Brunswick savent comment se protéger et comprennent les mesures à prendre. Ils doivent être attentifs aux gens qui les entourent. Ils doivent porter un masque dans les espaces publics, observer l'éloignement social, se laver les mains et se faire vacciner, comme ils continuent de le faire en recevant leur dose de rappel.

À la lumière de ce qui précède, je souligne que, à 8 h ce matin, 8 383 enfants avaient un rendez-vous pour recevoir le vaccin. Nous planifions actuellement d'autres séances pour continuer de répondre à la demande, et des membres du personnel scolaire ont eux-mêmes

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

fait des démarches pour offrir des séances de vaccination dans leur établissement après les heures de classe. Ainsi, Monsieur le président, nous agissons à cet égard.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, s'il y a des cliniques dans certaines écoles, comment se fait-il que le gouvernement n'ait pas pris la décision d'uniformiser, dans l'ensemble de la province, des cliniques dans les écoles comme option de vaccination?

[Traduction]

Monsieur le président, un grand nombre des séances de vaccination dans la province ont lieu en semaine, pendant que les enfants sont à l'école et que les parents sont au travail. Étant donné que la ministre ne veut rien savoir de la vaccination dans les écoles, devons-nous lui rappeler qu'un horaire de vaccination flexible et varié est nécessaire pour maximiser le nombre d'enfants vaccinés dans notre province? Pouvons-nous faciliter la vie des enfants et des familles au lieu de la rendre plus difficile? C'est simplement une question de bon sens. La ministre sait-elle que, en semaine, les enfants sont à l'école et les parents sont au travail? Si elle le sait, où est le plan?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, comme vous le savez, l'opposition libérale a quitté le comité du Cabinet sur la COVID-19. Les parlementaires d'en face seraient peut-être tenus informés si, en fait, ils participaient encore au comité.

Je vous dis que nous entreprenons la vaccination des enfants vendredi, samedi et dimanche. Nous offrons la vaccination tant dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick que dans les zones urbaines et nous l'offrons dans les écoles après les heures de classe, lorsque les enfants y sont encore et que leurs parents vont les chercher.

Monsieur le président, à mon avis, nous avons réfléchi au déploiement du vaccin très soigneusement, et j'aimerais féliciter l'équipe de Santé publique pour tout son travail visant la vaccination des 8 383 enfants qui ont un rendez-vous et des autres qui suivront.

ÉLECTIONS

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Merci, Monsieur le président. Le gouvernement actuel instaure d'importantes réformes liées aux soins de santé et à la gouvernance locale, lesquelles toucheront les gens d'un bout à l'autre de la province. Les gens de Baie-de-Miramichi—Neguac et de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin ont besoin

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'un représentant parlementaire et ils en méritent un. Les deux sièges sont vacants, et les gens ont besoin d'un parlementaire présent à la Chambre pour les représenter en ce qui concerne les grandes préoccupations en question et de nombreuses autres préoccupations soulevées ici.

Je me demande si le premier ministre indiquerait à la Chambre quand il déclencherà les élections partielles et quand elles seront tenues. Le premier ministre comprendra pourquoi je pose les deux questions. Une petite nuance dans la réglementation lui permet d'annoncer des élections, mais celles-ci peuvent être tenues bien plus tard. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient tenues. Je demande donc au premier ministre de renseigner les gens à la Chambre aujourd'hui au sujet de sa décision. Merci.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, si la décision avait été prise, nous pourrions annoncer la date des élections, mais ce n'est pas le cas. Nous prendrons la décision au cours des prochaines semaines ou des prochains mois afin de respecter l'échéancier, comme l'exige Élections Nouveau-Brunswick. Jusqu'à présent, nous avons dit que nous tenions compte de facteurs liés à la COVID-19 et à ce qui semble être la nouvelle norme en ce qui concerne le nombre de cas de COVID-19. Je suppose que ce qui sera le plus pertinent, ce sera la situation dans les hôpitaux et la façon dont nous la gérons.

Toutefois, selon moi, il est important de souligner que nous nous efforçons d'aider les régions actuellement non représentées, car nous tenons compte des observations faites ici aujourd'hui et de la question de la représentation. Nous devons étendre la portée des activités et être un peu plus accessibles, je suppose, pour les gens dans ces régions. Par exemple, je sais que le ministre des Gouvernements locaux se déplace souvent dans la province, et il continuera de le faire au cours du processus de réforme. Il passera autant de temps dans ces régions qu'il passera ailleurs ; nous continuerons donc à entretenir nos liens avec les gens concernés.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Merci, Monsieur le président. Par votre intermédiaire, je tiens à remercier le premier ministre de ses observations. J'aimerais simplement lui rappeler que, la semaine dernière, à la Chambre, le projet de loi 28 a été approuvé à l'unanimité, puis renvoyé au Comité de modification des lois. L'objet du projet de loi consistait essentiellement à assurer la tenue d'élections partielles dans les six mois suivant la date à laquelle survient une vacance. Pendant le débat, il a été souligné que le délai fixé dans une grande partie du Canada est encore plus court. Je me demande si, lorsque la décision de déclencher des élections sera prise, le premier ministre tiendra compte du fait que la Chambre a approuvé à l'unanimité un projet de loi voulant que des élections soient déclenchées dans les six mois qui suivent la date à laquelle survient une vacance — dans les six mois suivants, au moins. Merci.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci encore une fois de la question. Nous continuerons certainement à suivre les règles et les règlements actuels concernant Élections Nouveau-Brunswick. Évidemment, je tiendrai compte des recommandations de la Chambre. Toutefois, ce qui sera important pour nous, ce sera de continuer à suivre les règles en vigueur et à représenter, du mieux que nous le pouvons, les gens des régions non représentées pendant que les sièges sont vacants. Merci, Monsieur le président.

GOVERNEMENTS LOCAUX

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais simplement faire suite aux questions de mon collègue de Tracadie-Sheila. Le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale a dit que les ministres de Saint John avaient eu leur mot à dire. À mon avis, il est important que le ministre explique, en fait, ce qu'ils ont dit dans le processus de consultation au sein de son caucus et du Cabinet. La question est soulevée, car un examen des changements proposés révèle qu'il y a des changements très importants dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick à l'exception — à l'exception — de Saint John, de Quispamsis et de Rothesay. Je suppose donc que la question doit être posée, car des défis économiques et financiers se posent certainement à la ville de Saint John. Nous voulons tous qu'elle ait davantage de succès et qu'elle puisse croître, car ce serait bon pour toute la province. Toutefois, au cours du processus de modification de la gouvernance locale, pourquoi le ministre n'a-t-il fait aucun changement en ce qui concerne ces trois collectivités?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, en travaillant à la restructuration, nous avons considéré les critères de base suivants, qui ont été utilisés pour déterminer les projets de structures viables : le seuil de rentabilité, une population de 4 000 personnes et une assiette fiscale de 200 millions, les limites territoriales, les profils linguistiques, les communautés d'intérêts, les zones de fréquentation scolaire et j'en passe.

Monsieur le président, parlons des CSR des trois régions métropolitaines. Nous parlons de la région de la capitale, de la région du Grand Moncton et de la région de Saint John. Nous avons lancé un mandat pour le tourisme et pour le développement social. Les CSR doivent aussi travailler au mandat social. Les CSR de ces trois régions sont prêtes à collaborer au dossier des sans-abri et à celui des logements abordables. Donc, c'est important. Il y a une panoplie de dossiers auxquels elles veulent travailler.

Dans cette région précise, les collectivités sont certainement viables. Je parle ici de Rothesay et de Quispamsis.

Questions orales

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

SALAIRE MINIMUM

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, il y a seulement deux semaines, les travailleurs et les travailleuses de la fonction publique étaient dans la rue réclamant de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail pour eux-mêmes et pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Des dizaines de milliers de gens du Nouveau-Brunswick vivent dans la pauvreté tout en travaillant à temps plein et plus. Ils peinent à payer des loyers qui ne cessent d'augmenter, ils fréquentent des banques alimentaires et ils sont entraînés vers la dette simplement pour survivre. Le Nouveau-Brunswick a le salaire minimum le plus bas au Canada. Les gens du Nouveau-Brunswick en ont marre d'être la main-d'œuvre bon marché du pays.

Ma question est pour le premier ministre et elle est bien simple : S'engage-t-il dès aujourd'hui à assurer une augmentation salariale réelle à la classe ouvrière du Nouveau-Brunswick en augmentant immédiatement le salaire minimum à 15 \$ l'heure?

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je veux remercier le député d'en face de la question. Je peux assurer au député d'en face que, à l'heure actuelle, nous sommes conscients que l'augmentation d'un certain nombre de coûts au Nouveau-Brunswick touche les gens de notre province dont il parle. Nous examinons en ce moment des éléments comme le salaire minimum, et je présenterai très prochainement à la Chambre un compte rendu à cet égard.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président. Ce que veulent les gens, c'est de la justice et non de la charité. Donc, il faut augmenter immédiatement le salaire minimum.

Parmi les travailleuses les moins bien payées, les plus sous-valorisées et les plus surchargées de la province, nous retrouvons 12 000 préposées aux soins et intervenantes communautaires — ce sont surtout des femmes —, toutes essentielles. Face au vieillissement de la main-d'œuvre et à la pénurie qui s'en suit dans le secteur des soins, le



Questions orales

recrutement et le maintien ne se feront pas sans de meilleurs salaires et des conditions de travail justes et dignes.

Pendant que certaines personnes évitent de payer leurs impôts, ce sont les pauvres gens qui s'occupent des plus vulnérables qui subventionnent le gouvernement, ce qui est tout à fait révoltant.

Ma question est encore pour le premier ministre : S'engage-t-il à offrir un salaire égal pour un travail de valeur égale à l'ensemble des secteurs touchés par cette injustice grotesque?

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie de nouveau le député d'en face. Ce qu'il dit est très pertinent. Je tiens à dire très clairement que, dans la province, nous nous sommes engagés, comme l'a fait notre premier ministre avec les autres premiers ministres de l'Atlantique, à favoriser l'harmonisation avec les autres provinces de l'Atlantique en ce qui concerne le dossier. Je peux vous le dire, le fait est que nous avons le salaire minimum le plus bas du pays. Nous savons que c'est un problème. Nous savons qu'il faut le régler, et nous prenons des mesures pour l'examiner maintenant.

GOUVERNEMENTS LOCAUX

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, depuis la publication du livre blanc, j'ai reçu plusieurs courriels et appels de personnes préoccupées par son contenu et l'incidence que le tout aura sur elles. Certaines personnes sont catégoriquement opposées aux changements, tandis que d'autres sont ouvertes aux changements, mais s'inquiètent de certains détails. Comme moi, elles comprennent la nécessité d'une réforme, mais veulent du temps pour assimiler le rapport et obtenir le point de vue du ministère sur ce que signifient les changements proposés.

Par exemple, il semble y avoir des contradictions dans le rapport au sujet des routes. Selon le pilier 1, qui figure à la page 10, les nouvelles municipalités définiront la responsabilité des routes ; pourtant, à la page 15, la partie 1.3 indique clairement que les routes se trouvant dans les DSL resteront de ressort du gouvernement provincial. Le ministre éclaircirait-il ce qui semble être une divergence entre les deux pages en ce qui concerne les routes? Qui sera responsable des routes se trouvant actuellement en dehors des secteurs constitués en gouvernement local? Est-ce que ce sera la nouvelle municipalité ou la province? Merci, Monsieur le président.

Questions orales

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Lorsqu'un gouvernement veut mettre en place un plan robuste, audacieux et énergique comme celui-ci, il y a certainement de bonnes questions à poser, et nous avons vu que celle des routes en est une de l'heure. Pour être précis...

[Traduction]

Les routes se trouvant actuellement dans un secteur non constitué en gouvernement local demeureront la responsabilité de la province. Si elles traversent une municipalité, elles demeureront la responsabilité de la province. Ainsi aujourd'hui, toutes les routes situées dans les secteurs non constitués en gouvernement local et qui relèvent du MTI continueront de relever du MTI.

CORONAVIRUS

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Monsieur le président, les règles relatives à la COVID-19 sont constamment modifiées, et les gens commencent à être frustrés et à en avoir vraiment assez. Même si la plupart des règles sont logiques, certaines règles soulèvent simplement des questions chez les gens. En raison des nouvelles règles relatives à la vaccination, il est interdit aux gens qui n'ont pas reçu deux doses du vaccin de travailler, et cela est compréhensible dans la plupart des cas. Toutefois, on nous a dit aussi que des gens qui suivent des cours leur ayant coûté très cher ne sont pas en mesure de les poursuivre s'ils ne sont pas vaccinés. On m'a dit que 14 personnes inscrites à un cours de GED avaient initialement été informées qu'elles ne seraient pas touchées par la mesure, mais qu'on leur a ensuite dit qu'elles ne pouvaient pas poursuivre le cours.

Monsieur le président, un grand nombre de personnes qui suivent des cours de GED ont surmonté des difficultés personnelles dans le passé et ont pris l'initiative en question pour améliorer leur situation, mais elles se font une fois de plus rejeter du revers de la main. Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail aurait-il l'obligeance d'expliquer les règles? Certaines personnes qui suivent des cours en ligne ou même qui travaillent de la maison, d'ailleurs, ont d'abord été informées qu'elles pourraient poursuivre leurs cours en ligne, mais maintenant elles ne peuvent pas le faire à moins d'avoir reçu deux doses du vaccin. Quels risques présentent-elles pour les autres?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous prendrons note de la question.

Questions orales

Soyons toutefois parfaitement clairs. Nous devons veiller à ce que tous les gens du Nouveau-Brunswick se fassent vacciner pour se protéger et protéger le reste de notre population. S'il y a des mesures que nous devons prendre pour veiller à ce que les gens reçoivent leur éducation, nous travaillerons avec eux à cet égard et nous traiterons les situations au cas par cas. Soyons toutefois très clairs. Au bout du compte, nous sommes résolus à faire en sorte que notre population soit vaccinée et à lutter contre la pandémie.

GOVERNEMENTS LOCAUX

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, la question s'adresse au premier ministre en tant que premier ministre, mais aussi en tant que député de Quispamsis. Un examen de la composition du Cabinet révèle que plus de 40 % des ministres viennent de la grande région de Saint John. Lorsque nous examinons les changements proposés de la gouvernance locale, nous constatons qu'il s'agit de la région de la province où il y a le moins de changements, selon notre point de vue en fonction de notre analyse de ce qui est proposé.

Le ministre a dit que les ministres de la région avaient eu leur mot à dire. Eh bien, il semble qu'ils aient vraiment eu leur mot à dire, puisque leur avis semble être qu'il ne devait y avoir aucun changement ou qu'il devrait y avoir un nombre minime de changements dans la grande région de Saint John. Nous savons que Saint John est aux prises avec d'énormes défis d'ordre financier et économique. Nous le savons. Le premier ministre devrait donc nous expliquer quelle était véritablement sa position sur les changements dans sa région.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, on voit la politique de division du parti de l'opposition officielle : une région contre l'autre — une région contre l'autre.

Monsieur le président, il y a beaucoup de municipalités qui vont demeurer telles qu'elles sont. Il y a certaines collectivités, comme Memramcook, par exemple, qui, en 1995, ont connu une restructuration. Il en est de même pour Tracadie et pour le Haut-Madawaska.

Monsieur le président, comme je l'ai dit auparavant, des critères de base ont été considérés. Pour ce qui est de la viabilité des municipalités, il faut une population de 4 000 personnes et une assiette fiscale de 200 millions. Il faut aussi prendre en considération les délimitations des territoires actuels et les délimitations naturelles, les profils linguistiques et les communautés d'intérêts.

Questions orales

Donc, si certains parlementaires de l'autre côté de la Chambre avaient participé aux consultations, ils auraient entendu ce que nous avons entendu. Nous avons entendu la population. Des gens nous ont envoyé des mémoires. Nous avons reçu au-delà de 200 mémoires. Alors, Monsieur le président, nous avons écouté les gens du Nouveau-Brunswick. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Traduction]

CENTRALE DE BELLEDUNE

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Monsieur le président, au cours de la dernière semaine, nous avons remarqué que le gouvernement avait découvert l'énergie verte. Le gouvernement cherche maintenant à abandonner le charbon avant 2030. Nous venons d'apprendre par la CBC que le gouvernement fédéral a refusé de conclure l'accord d'équivalence que le gouvernement actuel lui avait demandé. Je vous félicite d'avoir pris les devants à cet égard, les amis.

Nous travaillons depuis toujours au projet de Belledune pour convertir la centrale et pour que cesse l'utilisation du charbon. La réponse a toujours été : Pourvu que le combustible ne coûte pas plus cher que le charbon. Nous avons envisagé les granulés de bois. Le prix de ceux-ci était deux fois plus élevé que celui du charbon ; l'idée a donc été rejetée. L'été dernier, le prix du charbon a augmenté de 500 %, ce qui est nettement supérieur à toute autre solution que nous avons proposée, mais rien n'est dit au sujet du projet.

Monsieur le président, je souligne au ministre que le gagne-pain actuel de 300 personnes est lié à la centrale, directement ou indirectement. Voici ce que ces personnes veulent savoir : Qu'allons-nous faire pour le prochain bout de temps?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, nous pouvons rester ici toute la journée et parler du prix du charbon. Cela ne nous permet pas de trouver de solutions novatrices à ce dont nous parlons en ce qui concerne non seulement les effets de la centrale de Belledune, mais aussi l'ensemble de la province. Oui, une région du Nouveau-Brunswick a certainement connu sa part de défis. C'est pourquoi les gens du gouvernement actuel ont tenu probablement plus de réunions avec les parties prenantes de cette région que n'importe qui d'autre.

Nous savons aussi que, peu importe les équivalences, des travaux se déroulent actuellement pour veiller à ce que nous produisions des mégawatts et des mégawatts d'énergie verte et propre. Nous travaillons à diverses initiatives, qu'il s'agisse de projets pilotes en matière d'énergie solaire, de l'engagement d'aller davantage de l'avant avec l'énergie intrinsèque ou du dossier des PRM. Au bout du compte, nous savons très bien ce que nous devons faire. Néanmoins, nous savons aussi très bien que le Nouveau-Brunswick a de l'avance. Nous produisons 81 % de notre électricité à l'aide de technologies qui ne

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

dégagent aucune émission. Nous avons investi 1 milliard de dollars dans l'énergie éolienne. Nous n'arrêterons pas tant que nous n'atteindrons pas un niveau de zéro émission.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

